

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

-----

L'an deux mil vingt-et-un et le sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.  
Convocation : 31 mai 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Maryline PLAFORÊT- DURAND.

Excusées : Mmes Alice JAMBON-TALEB (pouvoir à M. Franck BRUNEL) – Audrey MAZUY (pouvoir à M. Laurent MORIN).

Secrétaire de séance : M. Laurent MORIN.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

## I/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Anne BARAKAT, Notaire à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (Rhône), mandataire de M. Emilien TRICHARD, reçue en Mairie le 28 mai 2021, concernant la vente de biens cadastrés AB 127, AB 128 et AB 129 sis au 84 Impasse de la Croix Rampaux à CHIROUBLES, au profit de M. Bastien BOUCHE et Mme Mathilde REVOLLAT-VEUILLET, domiciliés 190 Montée des Gaudets à VILLIÉ-MORGON (Rhône).

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

## II/ FINANCES

### 1) SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de se prononcer au cours de cette séance, sur l'attribution d'une subvention à la « Compagnie des Navets de Chiroubles » pour soutenir leur projet de former les membres de la troupe en vue de pouvoir offrir une animation autour de l'éveil à la culture « théâtre et musique » aux enfants. Il précise qu'une rencontre avec le Président de la Compagnie a eu lieu, au cours de laquelle il a exposé plus clairement ce projet. Pour mémoire, le coût de ce stage s'élève à 290.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (10 voix « pour » et une abstention) :

- ACCEPTE le versement d'une subvention à la « Compagnie des Navets de Chiroubles » ;
- VOTE le montant de 290.00 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, Article 6574.

Quant à La Maison du Cru Chiroubles, un projet est en cours de finalisation pour solliciter une subvention.

### 2) TARIFS ET TAUX

M. le Maire a communiqué à chaque Conseiller les tarifs et taux appliqués par la Collectivité pour différents services avec les dates des dernières modifications. Il invite les Conseillers à porter une réflexion sur les éventuelles revalorisations de ceux-ci :

➤ Locations des salles communales : Le Conseil Municipal accepte de revoir à la hausse certains tarifs pour les locations à des associations ou des personnes extérieures à la Commune, et vote les tarifs suivants : 300.00 € pour 1 jour et 450.00 € pour 2 jours, pour toutes manifestations (repas de famille, mariage, repas dansant ou non, concert...). Les autres tarifs, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, restent inchangés. Ces nouveaux tarifs entreront

en vigueur au le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les locations forfaitaires annuelles pour les associations « La Gymnastique Chiroublonne » et le « Cru Chiroubles » sont quant à elle maintenues. Le Conseil Municipal décide d'attendre de connaître les perspectives de l'association « l'Épicerie Coopérative à Chiroubles » pour fixer un montant de location forfaitaire annuelle de la Salle Pulliat.

➤ Gîte de groupes « Le Télégraphe » : les tarifs n'ont pas été modifiés depuis son ouverture, soit avril 2012. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal propose de se renseigner sur les tarifs des nuitées appliqués dans d'autres gîtes de groupes de capacité identique ou s'y rapprochant.

➤ Concessions au cimetière communal et taxe d'aménagement : aucune revalorisation n'est décidée par le Conseil Municipal.

➤ Garderie périscolaire : le Conseil Municipal charge la Commission Jeunesse d'étudier les tarifs et de présenter à la prochaine réunion les éventuelles suggestions pour une mise en application à la rentrée scolaire 2021-2022.

### **3) EMPRUNTS**

Déjà évoqué lors de précédentes réunions, M. le Maire a sollicité auprès des organismes bancaires Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et SFIL/Caisse Française de Financement Local (Banque publique de développement) un décompte des prêts avec remboursement anticipé, compris les pénalités, à la date du 31 décembre 2021. L'objectif est d'étudier le rachat de ces prêts en cours par un organisme bancaire et de souscrire un nouveau avec un taux plus avantageux et un remboursement sur une plus longue durée ; ceci afin de libérer de la trésorerie pour mener à bien des projets.

## **III/ ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

### **1) CAUE RHÔNE MÉTROPOLÉ / UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 / CCSB**

M. le Maire informe que par décision du Conseil Communautaire de la CCSB le 20 mai dernier, la convention de partenariat entre l'Université Lumière LYON 2 et la Commune de CHIROUBLES a été approuvée.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités pratiques, techniques et financières de la mission, confiée par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Commune de Chiroubles à l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 via la formation Master 1 GTDL (Gestion des Territoires et Développement Local) – parcours « développement rural » dans le cadre d'un projet tuteuré, et tel que défini dans le projet d'intervention annexé à la présente convention.

Il est précisé que la CCSB versera la participation financière de 2 000.00 € à l'Université et que la Commune prendra en charges les frais d'hébergement, de déplacements des étudiants et de reprographie de documents.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université Lumière LYON 2 et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

### **2) CAHIER DES CHARGES**

M. le Maire a élaboré un projet de cahier des charges relatant le contexte, les enjeux, la mission avec les objectifs et les modalités d'intervention, le calendrier proposé et les résultats attendus. Celui-ci a été exposé à Mme Delphine BLANC du CAUE Rhône Métropole et à Mme Agnès BONNAUD de l'Université LYON II au cours de la réunion du vendredi 04 juin 2021. Les visions de chacune des parties ont bien été partagées, ce qui va permettre la finalisation du cahier des charges. Dès retour de celui-ci, M. le Maire est chargé par le Conseil Municipal de le signer.

## **IV/ MON ÉPI**

Après rencontre avec les responsables du « Cru Chiroubles », de la « Confrérie des Dames de Chiroubles », de la Paroisse et « l'Épicerie Coopérative à Chiroubles », des modalités de cohabitation ont été évoquées et mises en place. Il est donc confirmé que l'Épicerie Coopérative à Chiroubles se tiendra à la Salle Pulliat, chaque mardi durant la période estivale juillet - août et chaque mercredi pour les autres périodes, de 17 à 20h00. Divers aménagements sont à faire dont l'installation d'une connexion internet ; cette perspective sera à définir avec le Cru Chiroubles.

M. le Maire propose de définir les modalités de mise à disposition de cette salle à l'association « l'Épicerie Coopérative à Chiroubles » et présente à cet effet un projet. Celui-ci est validé par le Conseil Municipal, qui précise de nouveau que le tarif de location de la Salle Pulliat sera défini lors d'une prochaine délibération.

## **V/ PERSONNEL / ÉLUS**

### **1) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS**

Les contrats à durée déterminée de Mmes Aurélie ROYER et de Ghislaine VIGNERON arrivent à expiration en août 2021.

Concernant Mme Aurélie ROYER, ne connaissant par les perspectives de La Poste, le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat à durée déterminée suivant l'article 3-3-4 pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Quant à Mme Ghislaine VIGNERON, le Conseil Municipal s'interroge sur l'intérêt de la nommer stagiaire au vu de son année de naissance sachant que cela implique des journées de formation d'intégration dans la Fonction Publique Territoriale et qu'elle peut prétendre à un départ à la retraite dès juillet 2022. M. le Maire informe que Mme VIGNERON est accompagnée dans ses démarches pour connaître le montant de sa retraite, dans le cadre d'une carrière longue. A toute fin utile, le Centre de Gestion du Rhône sera questionné sur les possibilités offertes à la Collectivité pour l'emploi de Mme VIGNERON.

### **2) RÉFLEXIONS**

M. le Maire suggère au Conseil Municipal d'étudier, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022, diverses propositions concernant :

- mutuelle santé pour les agents
- compte épargne temps pour les agents
- frais de déplacement des agents et des élus
- réévaluation progressive de l'indemnité de fonction des élus.

## **VI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS**

### **1) MOBILITÉ**

MM. Gontran BODESCOT et Laurent MORIN relatent les sujets évoqués lors de la réunion du 19 mai 2021 :

- État des lieux des transports-mobilité sur le territoire de la CCSB avec rappel des domaines de compétence pour : transport à la demande (TAD) – navettes-bus pour la gare de BELLEVILLE ➤ CCSB – TER ➤ Région Auvergne-Rhône-Alpes – Cars du Rhône dont les lignes scolaires ➤ SYTRAL
- Point sur les attentes communales : adaptation de l'offre TAD et de l'offre navette...

### **2) ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Au cours d'une réunion de Commission des Maires, il a été évoqué la préparation du transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CCSB au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il a été rappelé le contexte et les orientations : état des lieux présenté (mode de gestion – tarification...).

M. le Maire souligne un point important : les subventions d'équilibre des communes à leur budget annexe ne pourront pas être maintenues à la CCSB ; la tarification doit financer ce service. Sachant que pour la Commune de CHIROUBLES, le budget assainissement est équilibré grâce à une subvention du budget communal d'un montant de 20 000.00 € environ, M. le Maire invite la Commission Assainissement à étudier la tarification appliquée à la Commune de CHIROUBLES, pour la redevance de l'assainissement collectif, la participation pour le raccordement au réseau collectif et la redevance pour les effluents vinicoles et conseille de se rapprocher de M. Daniel MICHAUD, Conseiller délégué « eau et assainissement » à la CCSB.

### **3) PLUi-H**

MM. Rémy PASSOT et Franck BRUNEL ont effectué sur le territoire de la Commune de CHIROUBLES un recensement des bâtiments agricoles en fonctionnement, des projets de construction de bâtiments et de la pérennité des exploitations ; ceci afin de compléter le « volet agricole » pour le diagnostic du projet de PLUi-H.

## **VII/ COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **1) VOIRIE ET VIE DU VILLAGE**

M. Franck BRUNEL fait part :

- OXYRIA : seule la proposition concernant divers travaux au centre du village a été validée pour un montant de 7 362.02 € TTC, dans le cadre du programme voirie 2021 à la CCSB. Il s'agit de la modification d'une grille « Route du Verdy », de l'élargissement vers la Place Victor Pulliat et de la condamnation d'un avaloir « Rue de la Forge ». Le montant du devis pour les travaux « Route de la Grosse Pierre » étant supérieur aux crédits

alloués par la CCSB, il a été décidé de les reporter à l'exercice 2022 afin de permettre une réalisation en une seule fois.

- Accessibilité de la Mairie : le devis de SAS LACHARME Métallerie (CRÊCHES-SUR-SAÔNE) pour le rallongement des 2 rampants d'accès à la Mairie a été validé pour un montant de 3 912.00 € TTC. Les travaux seront réalisés courant octobre 2021. M. BRUNEL est en attente d'un devis d'une entreprise de maçonnerie pour la réparation des escaliers.

- Il a été vu pour mettre en place une protection autour de la citerne à gaz sise au fond de la Place de la Poste à la demande d'ANTARGAZ pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation. L'agent communal Richard LAGOUTTE doit réaliser ces travaux courant juin 2021.

- Une rencontre est prévue vendredi 11 juin 2021, à 12h00, avec les enseignantes et l'agent communal pour définir les petits travaux à effectuer à l'École.

- En vue de vérifier le bon état des locations de la Commune, une visite chez les locataires est programmée les 23 et 24 juin prochain. Participeront MM. Franck BRUNEL, Damien TOMATIS et Richard LAGOUTTE.

- Le 1<sup>er</sup> passage de l'épareuse a été effectuée courant semaine 22. Le second est prévu fin août – début septembre 2021.

- Afin de permettre l'éventuelle intervention des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie sur le « circuit des crêtes » à « La Terrasse », un courrier sollicitant l'autorisation pour nettoyer un chemin privé dans la continuité d'un chemin rural partant du lieu-dit « Les Saignes » a été adressé aux propriétaires. L'élagage de part et d'autre sera effectué avant l'intervention de l'entreprise DESVIGNES pour le nivellement de ce chemin rendu carrossable.

Mme Estelle DUCRUIX informe qu'une dizaine de bénévoles a participé à la plantation des fleurs dans les massifs. Les nouvelles jardinières pour la « bascule » n'ayant pas été reçues, les plantations se sont terminées ce jour avec les anciennes. La plantation des arbustes permanents s'achèvera en novembre 2021.

Elle évoque également qu'elle a repris contact avec la Société CRÉ-LIGHT Illuminations pour le projet d'acquisition de nouvelles illuminations. Une invitation pour voir les différents motifs est proposée fin juin – début juillet au siège de la Société à BLANZAT (Puy-de-Dôme). A voir...

## **2) JEUNESSE**

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU présente l'affiche élaborée par Mme Anne-Laurick CHANTREAU pour le stage enfants / ados de 6 à 13 ans « initiation culturelle » (théâtre, chant & voix, expression corporelle) proposé les 8 et 9 juillet prochain par la Municipalité avec le partenariat du Sou des Écoles. Ce stage se déroulera à l'École et à la Salle des Fêtes, si besoin.

Un projet d'animation est en cours de discussion avec la « Compagnie des navets de Chiroubles ».

## **3) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

M. Gontran BODESCOT informe qu'une réunion de la Commission s'est tenue le 25 mai dernier au cours de laquelle il a été fait un inventaire des actions à entreprendre : bâtiments locatifs à rénover, cour de l'École, projet d'acquisition d'un bâtiment de 85 m<sup>2</sup> appartenant à la Cave Vinescence (attente proposition du prix de vente), chaudière biomasse de l'École (3<sup>ème</sup> devis attendu).

# **VIII/ ÉLECTIONS**

En vue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021, le Conseil Municipal élabore les plannings des bureaux de vote.

# **IX/ QUESTIONS DIVERSES**

## **1) COLLECTE DES POUBELLES À LA MAISON DU CRU**

Il est émis le souhait qu'en cette période estivale les poubelles soient vidées une fois par semaine par l'agent communal.

## **2) STATUE VICTOR PULLIAT**

Le nettoyage de la statue serait à prévoir. Il est demandé de rechercher qui l'a fait la dernière fois : entreprise ou agent ?

## **3) URBANISME**

M. le Maire signale qu'il convient d'être très vigilant sur les nouvelles constructions qui ne respectent pas toujours les prescriptions décrites dans les permis de construire délivrés. Il se pose la question de l'insincérité des constructeurs ou des architectes ?

Il déplore l'état du chemin rural desservant les constructions à l'Impasse du Belvédère du Turget laissé par une entreprise après les travaux de ravalement de façades, qui démontre le cours que suivra le ruissellement des eaux pluviales. Chemin qui, d'autre part, a été aménagé sans concertation et sans autorisation de la Commune. Après interpellation, M. le Maire est en attente de la réponse apportée par le constructeur ARLOGIS.

M. Damien TOMATIS, dans le cadre de son activité professionnelle, évoque un projet de vente d'une habitation avec terrain en partie constructible et désire connaître la position de la Municipalité sur des projets éventuels de construction.

#### **4) LETTRE MUNICIPALE**

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU demande s'il y aura prochainement une information municipale afin de communiquer sur Mon Epi ? D'autres informations pourront être insérées : Les Estivales, la fermeture de l'APC et de la Mairie durant les congés des agents...

Avant de clore la réunion, M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 05 juillet 2021.

La séance est levée à 23h20.

